



Actions à l'encontre de cafetiers de Toulon en infraction

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 8 novembre 2009

Bonjour,

Je viens de découvrir votre site, et je voudrais savoir si des actions (judiciaires ou autres) sont prévues à l'encontre de cafetiers de Toulon. Je m'y suis installé avec mon épouse il y a deux ans et je constate que les fausses terrasses fermées mais envahies par les fumeurs y sont légion.

Sur la principale place de la vieille ville (place Victor-Hugo, souvent appelée place de l'Opéra), l'ensemble des cafés ont installé l'an dernier ces vraies-fausse terrasses en dur au toit rétractable.

Symboliquement, je crois qu'un tractage, un article dans la presse ou une lettre adressée aux propriétaires de ces établissements, fréquentés par tous les notables de la ville, maire Hubert Falco compris, pourrait avoir une portée intéressante.

Merci pour votre attention,

Cordialement,

G B

Réponse :

Vous devriez vous rapprocher de [notre association affiliée de la région PACAC](#). Cependant ses moyens humains d'action sont plus ciblés à Cannes, Nice et Marseille.

En essayant de créer un noyau local d'adhérents motivés, vous pourriez générer vous-même ces actions avec le soutien des associations régionale et nationale.